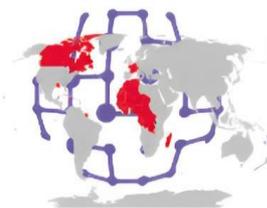


Revue **Francophone**



Incivisme fiscal et mobilisation des recettes fiscales au Bénin: Une étude empirique.

Tax incivility and mobilization of tax revenues in Benin: An empirical study.

KOUNOUWEWA Jules ^a

^a Maître-Assistant des Universités du CAMES, Ecole Nationale d'Administration, Laboratoire de Recherche sur les Performances et le Développement des Organisations Université d'Abomey-Calavi BENIN

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0



Résumé

Ce travail se propose d'analyser l'effet de l'incivisme fiscal des contribuables sur la mobilisation des recettes fiscales au Bénin. A travers une démarche méthodologique basée sur l'approche qualitative et quantitative, nous avons utilisé un échantillon de 160 responsables des entreprises enregistrées et mises à jour en 2023 de deux départements : le département du Littoral et le département de l'Atlantique. Nous avons réalisé des modérations par équation structurelle, des tests de validité et de fiabilité à l'aide du logiciel Smart PLS 3. Les résultats de l'étude ont mis en évidence des relations significatives entre plusieurs facteurs et l'incivisme fiscal. Plus précisément, il a été démontré que le faible niveau d'instruction exerce une forte influence sur l'incivisme fiscal. De même, la pression fiscale a été identifiée comme un déterminant majeur de l'incivisme fiscal. En outre, les stratégies d'inférence ont également été identifiées comme un facteur significatif dans la détermination de l'incivisme fiscal. Ces résultats soulignent l'importance de ces variables dans la compréhension du comportement des contribuables.

Mots clés : Incivisme fiscal; contribuables; mobilisation; recettes d'impôts; Bénin.

Abstract

The aim of this study is to analyze the effect of taxpayers' incivism on the mobilization of tax revenues in Benin. Using a methodological approach based on qualitative and quantitative methods, we used a sample of 160 managers of businesses registered and updated in 2023 in two departments: Littoral and Atlantique. We performed structural equation moderation, validation and reliability tests using Smart PLS 3 software. The results of the study revealed significant relationships between several factors and fiscal incivism. Specifically, it was shown that low educational attainment exerts a strong influence on fiscal incivility. Similarly, tax pressure has been identified as a major determinant of tax evasion. In addition, inference strategies were also identified as a significant factor in determining tax avoidance. These results underline the importance of these variables in understanding taxpayers' behavior towards.

Keywords : Tax evasion; taxpayers; mobilization; tax revenues; Benin.

Introduction

Les pays africains ont connu ces dernières années des déséquilibres budgétaires importants qui sont à l'origine d'une forte contrainte pour l'offre des biens publics. Parmi les facteurs de déséquilibres figure l'insuffisance de la mobilisation des recettes publiques (Chambas, 2005). Cela justifie que de nombreux travaux visent à dégager les déterminants des recettes publiques. Des travaux précurseurs ont souligné le rôle du niveau de développement, du degré de monétisation, de l'ouverture commerciale et de la composition sectorielle du produit dans la détermination du niveau des recettes publiques (Heller, 1975). Récemment, l'accent a été mis sur le rôle de l'optimisation fiscale en matière des impôts sur les sociétés et les revenus des personnes. Les attitudes vis-à-vis des impôts, de prédation et de corruption affectent les recettes fiscales (Hindriks et al, 1999). La fiscalité s'impose comme une préoccupation majeure de l'Etat pour des entreprises tant nationales qu'internationales.

Dans cet élan, les impôts sont, au début du 20ème siècle la principale source de financement des dépenses publiques (Blancheton, 2020). Par ce canal, un gouvernement met en œuvre une politique économique et sociale dans le but ultime d'améliorer les conditions de vie des populations. La mobilisation des ressources fiscales est donc importante pour atteindre des objectifs de développement telle la construction des infrastructures, des investissements à moyen et à long termes, la réduction de la pauvreté. Les contribuables ont besoin de comprendre la loi fiscale pour en faire une application judicieuse en toute sécurité juridique (Ury, 2017). La politique fiscale apparaît donc comme un instrument important qui participe de la politique économique en contribuant au financement des dépenses et à la redistribution des revenus. Elle a donc des effets réels sur la croissance économique, ces effets pouvant être positifs ou négatifs. Les impôts ne constituent plus aujourd'hui le seul prélèvement à caractère obligatoire, malgré cela, les contribuables adoptent des comportements inadmissibles et illégaux par rapport au fisc bien qu'il y ait de côté le problème des fraudes sociales et douanières (Péclat, 2015). Ces attitudes se caractérisent par l'incivisme fiscal (le refus de payer les impôts). C'est un phénomène courant et récurrent dans pratiquement tous les pays d'Afrique (Yonaba, 2012). Parler de l'incivisme fiscal, c'est évoquer la fraude fiscale et l'évasion fiscale. La fraude est définie comme la réalisation d'un acte malhonnête, dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements ; l'évasion de son côté, est un comportement correspondant au fait de se soustraire à l'emprise de quelque chose (Salomon, 2011). La fraude fiscale est aussi la caractérisation d'un comportement malhonnête, dans le but de tromper la réglementation fiscale

par exemple en se soustrayant à des obligations déclaratives. L'évasion fiscale pour sa part est le fait de se soustraire au champ d'application d'une imposition dans un pays, en déplaçant son implantation ou en délocalisant des bénéficiaires à l'étranger. Si ces définitions semblent en théorie assez claires, il n'en est pas de même dans la pratique. En effet, si la fraude fiscale est un comportement recevant une qualification pénale (Jacquot et Mispelon, 2016), l'optimisation fiscale ainsi que l'évasion, ne sont pas aisément définissables, même si l'on sait que sous réserve des comportements abusifs sanctionnés par exemple par l'abus de droit, l'optimisation demeure légale et se retrouve parfois même encouragée par le législateur. Par ailleurs, l'incivisme fiscal se manifeste à travers la dissimulation de revenus, la production des fausses pièces, les omissions volontaires de déclarations et la corruption des agents de l'administration fiscale. La transparence n'est pas encore la chose la mieux partagée. Ce comportement d'incivisme fiscal englobe de manière générale les vices de fraudes fiscales et de corruptions fiscales.

Dans le contexte béninois, il est vraiment surprenant de constater que l'incivisme de façon générale et l'incivisme fiscal en particulier, soient devenus des habitudes, des faits quotidiens qui ne laissent pas échapper non seulement les grandes entreprises ou les Petites et Moyennes Entreprises (PME), mais aussi les petites entreprises voire les très petites entreprises (Wehelmine, 2018). Ce fléau constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Ce qui les amène à des ajustements fiscaux et des réformes fiscales en revoyant la pression fiscale. Toutefois, toutes les mesures prises par l'Etat sont inspirées uniquement d'une approche répressive et demeurent ainsi presque improductives. Et pour cause, l'administration fiscale a oublié l'attitude des contribuables vis-à-vis de l'impôt.

C'est donc pour comprendre les facteurs explicatifs de l'incivisme et son influence sur la mobilisation des recettes fiscales que cette étude cherche à répondre à la question: dans quelle mesure l'incivisme fiscale influence-t-il la mobilisation des recettes fiscales au Bénin?

A travers une démarche méthodologique basée sur l'approche qualitative et quantitative, nous avons réalisé des modérations par équation structurelle, des tests de validité et de fiabilité.

Le présent travail s'est articulé autour de trois parties. La première partie pose les bases de la recherche en établissant un corpus littéraire. La deuxième partie présente le cadrage méthodologique de la recherche. Enfin, la troisième partie vient exposer les résultats et discussions de la recherche.

1. Revue de littérature

1.1 Théorie de l'impôt

Pour Say (1844), l'impôt est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques. Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subsidie, ou bien don gratuit, c'est une charge imposée aux particuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un impôt. Il dénonce plusieurs effets de l'impôt sur l'activité économique. D'abord, l'imposition décourage les contribuables à produire. Ensuite, c'est à nouveau le consommateur qui est lésé en payant l'impôt puisque le producteur imposé répercute le montant de l'impôt sur le prix du produit vendu. Le consommateur est donc amené à réduire sa demande ce qui fait diminuer les profits des producteurs. L'impôt nuit donc à la production, incite à la fraude et oblige le fisc à prendre des mesures qui accroissent le coût de la perception et réduisent ainsi l'efficacité de l'impôt. Son seul impact favorable est d'obliger les producteurs confrontés à un accroissement de leur coût de production à rechercher des procédés de production plus performants.

Dans cette recherche, le recours à cette théorie se justifie par le fait que notre travail porte non seulement sur les recettes d'impôts mais aussi sur les perceptions ou le comportement des contribuables. Or, la question de paiement des impôts datait de très longtemps en référence de Smith (1776). D'autant que les contribuables sont réticents aux appointements fiscaux. Nous pouvons dire que le seul point de vue sous lequel l'impôt peut sembler favorable à la production, est celui-ci : en augmentant les frais de production d'un côté, il oblige les producteurs à s'ingénier pour les diminuer d'un autre côté par des procédés plus efficaces et plus expéditifs. Car, cette théorie soulignée ici nous enseigne qu'on attribue aux lourds impôts de l'Etat les procédés utiles dont l'Etat a enrichi les arts:

► Si le peuple ou le consommateur ne paie pas moins cher les objets de sa consommation dans la logique où l'un des impôts durs est la TVA qui frappe le dernier consommateur;

► Si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il est toujours un mal quant à sa levée.

A cet égard, le gouvernement a la possibilité de recourir à diverses actions contribuant au bien-être au nombre desquelles nous avons notamment l'emprunt à la réduction des gaspillages, à des réaménagements budgétaires, aux subventions d'autres collectivités, à la tarification des services, afin de favoriser les investissements des ménages au Bénin. Notre travail s'attarde à voir dans ce sens, si les services publics peuvent inciter le peuple à payer les impôts car nous

recherchons les stratégies et moyens efficaces qui favorisent la libération des impôts dus par les contribuables. Dans ce travail, cette théorie évoquée explique la composition des impôts où il sera question de dégager la typologie des taxes. Selon les auteurs, des multitudes de taxes existaient depuis très longtemps. L'examen des principaux impôts qui ont eu lieu en différents temps au Bénin, est fait et nous analysons les efforts des contribuables à l'égard des taxes.

1.2 Facteurs d'incivisme fiscal des contribuables

Les impôts et taxes sont des prélèvements pécuniaires destinés à la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention du pouvoir public dans l'économie. L'incivisme fiscal se traduit par de mauvaises rentrées fiscales pour le budget d'une Nation. Certes, celui-ci n'est pas uniquement constitué de ressources fiscales mais également d'autres apports de partenaires multilatéraux qui viennent d'ailleurs combler le déficit budgétaire ou le besoin de financement. De manière insistante, l'incivisme fiscal perdure malgré le cadrage du comportement du contribuable par le législateur. Le système fiscal a progressivement intégré des dispositions qui tendent, non seulement, à des ressources budgétaires mais aussi à lutter contre les méthodes d'évitement de l'impôt. Les fraudeurs ont toujours une longueur d'avance sur la législation. Il n'est pas possible, en matière d'impôts, de se fier purement et simplement au bon vouloir et à la sincérité de tous les assujettis. La fraude est quotidienne et permanente. Ces comportements de la part des contribuables affectent dangereusement le taux de mobilisation des recettes d'impôts.

Aussi, les mesures à appliquer pour contenir raisonnablement ces phénomènes handicapants de notre développement nécessitent-elles l'emploi de méthodes appropriées avec un engagement soutenu des autorités politiques et administratives. L'incivisme fiscal se manifeste sous diverses formes. Il ne peut être renfermé que par une forte détermination des responsables techniques et politiques car il est source de plusieurs facteurs. L'impôt est considéré comme un prélèvement sur la richesse des hommes, ce caractère pénible explique la non spontanéité de l'acquiescement du devoir fiscal. Les contribuables répugnent généralement à accomplir les formalités fiscales. Or, l'impôt est originellement et essentiellement une coercition. Il est la conséquence du pouvoir de contrainte, qui est le monopole de l'Etat. Les travaux forcés qui ont fait des milliers de victimes, les contributions en nature par la fourniture de vivres, les travaux domestiques, l'assistance à l'Administration coloniale puis les peines et sévices corporelles ou morales ont laissé des souvenirs tragiques sinon traumatiques dans la conscience collective. Il a souvent été utilisé comme un instrument de soumission ou d'humiliation de sorte que des stigmates

demeurent ancrés dans le subconscient de la population. C'est la provenance de ce comportement des contribuables qui reconnaît commencer par exercer dans l'illégalité avant la régularisation de leurs relations avec l'Etat. Le développement du secteur informel est une illustration de cette philosophie. Il constitue un refuge de fraude et d'évasions fiscales.

Face à l'incivisme fiscal qui se manifeste par la fraude, l'évasion fiscale et parfois même le refus délibéré de s'acquitter de ses obligations fiscales Sibiri (2023) note l'incapacité de l'administration à assurer une gestion rationnelle du foncier. Ce sont autant de signes alarmants de défaillances de notre système fiscal. Cette situation peut être expliquée, d'une part, par l'insatisfaction, l'incivisme fiscal et le défaut d'adhésion du contribuable aux contrats sociaux, et d'autre part par la complexité, l'inefficience, l'instabilité du système fiscal ainsi que par l'injustice fiscale (Ajair, 2020).

Partant de l'hypothèse de base de Laffer (1981) qui admet que « *trop d'impôt tue les impôts* », la population fiscale estime payer trop d'impôts de manière générale. Chaque contribuable pense subir plus d'impôts que ne lui permet son revenu ou sa richesse. La nouvelle conception du développement, basée principalement sur la réalisation des droits fondamentaux de base et universellement reconnus, a pour maître mot l'accès de l'individu à la jouissance des droits humains. Cependant, le niveau de pauvreté est un déterminant de l'incivisme étant donné la pression fiscale qui s'exerce sur une portion de la population active. De plus, dans la littérature, la faiblesse du niveau d'instruction de la population est l'un des facteurs de l'incivisme fiscal. L'instruction civique n'est pas dispensée aux intellectuels et alphabétisés. Pour ce faire, l'interrogation sur l'utilisation de l'impôt est quasiment inexistante. La compréhension des dispositions fiscales est assez difficile en ce moment. Les rapports alors entretenus avec le fisc deviennent compliqués et problématiques. La majorité des contribuables est constituée par des citoyens qui ont peu ou pas du tout fréquenté l'école. Seulement ce taux d'analphabétisme se voit réduire d'une génération à une autre. Toutefois, il est démontré que l'analphabétisme a un effet limité sur l'importance de recouvrement de l'impôt.

En somme, l'incivisme fiscal évolue dans un environnement économique, politique et social qui s'y prête. Le fisc, en dépit des tares propres aux administrations des pays en développement, ne possède pas assez de moyens logistiques pour lutter contre les manifestations du phénomène d'incivisme fiscal.

1.3 Développement des hypothèses et modèle de recherche

Au regard des travaux antérieurs, nous observons une relation entre l'incivisme fiscale et la mobilisation des recettes d'impôts. Un nombre important de modèles réalisés dans la littérature (Scully, 2006 ; Schoeman et Heerden 2009; Salhi et al., 2016). Engen et Skinner (1996) ont montré d'une part que la politique fiscale influence la croissance économique à travers le stock du capital physique en diminuant l'investissement privé et par la suite la production puis la croissance économique. Ces études ont démontré que la fiscalité affecte négativement la croissance économique à long terme ; en fait elle réduit le niveau du produit et crée des distorsions. Ils pensent tout de même que la politique fiscale a un impact de court terme sur la croissance.

D'autre part, les individus vont consacrer plus de temps aux loisirs et la productivité du travail va baisser. Par conséquent, la politique fiscale peut freiner les activités de recherche et d'innovation comme elle peut pousser les entrepreneurs à investir leurs capitaux en produisant des biens et services qui sont moins taxés où exonérés et ayant une productivité faible (Bikienga, 2009). A l'opposé de cette conception dans la nouvelle théorie de la croissance, la fiscalité agit à la fois favorablement et défavorablement sur le progrès technologique qui est un facteur important de la croissance économique. Son effet sur l'activité revient aux structures fiscales du pays (Particulièrement les droits de douanes car une baisse de ces derniers va inciter les agents à importer les technologies et vice versa). Par ailleurs, si les impôts sont trop élevés, les gens peuvent choisir de ne pas travailler plus dur au lieu de prendre des risques avec leur revenu disponible. Les contribuables pourraient même choisir de quitter le pays s'il existe ailleurs une fiscalité basse, provoquant ainsi une fuite des cerveaux dans l'économie. En ce sens, Gwartney et Lawsan, (2006) stipulent que les taux d'imposition très élevés peuvent affecter la croissance économique en décourageant l'effort du travail, en faussant les signaux des prix, en encourageant les individus à substituer les biens moins souhaités mais facilement déductibles contre les biens plus désirés et fiscalement non déductibles et en réduisant les initiatives privées à la volonté d'investir dans le capital physique et humain. Or, la fiscalité, comme évoquée au-dessus, peut avoir un impact négatif sur la croissance économique, comme elle peut posséder un effet à double tranchant.

Cependant, il existe plusieurs économistes qui infirment le rôle désincitatif de l'imposition sur l'activité économique. Certains économistes qui discutent des effets des taxes sur le développement économique ont fait valoir que l'impact des variables budgétaires sur la

croissance est limité en raison des attentes et des anticipations des agents économiques. Les décideurs ont alors poursuivi une politique interventionniste centrée sur l'utilisation de taxes à finalité incitative. Alors, la réduction des taux d'imposition est considérée comme un moyen de stimuler l'activité économique en influençant les décisions des agents économiques en termes d'investissement d'épargne et d'offres d'emploi, mais les ressources du budget vont être épuisées. D'autres facteurs de la pression fiscale sont relevés : les facteurs psychologiques qui influencent la mentalité fiscale du citoyen, les facteurs politiques (politique gouvernementale et gestion gouvernementale). Par conséquent, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

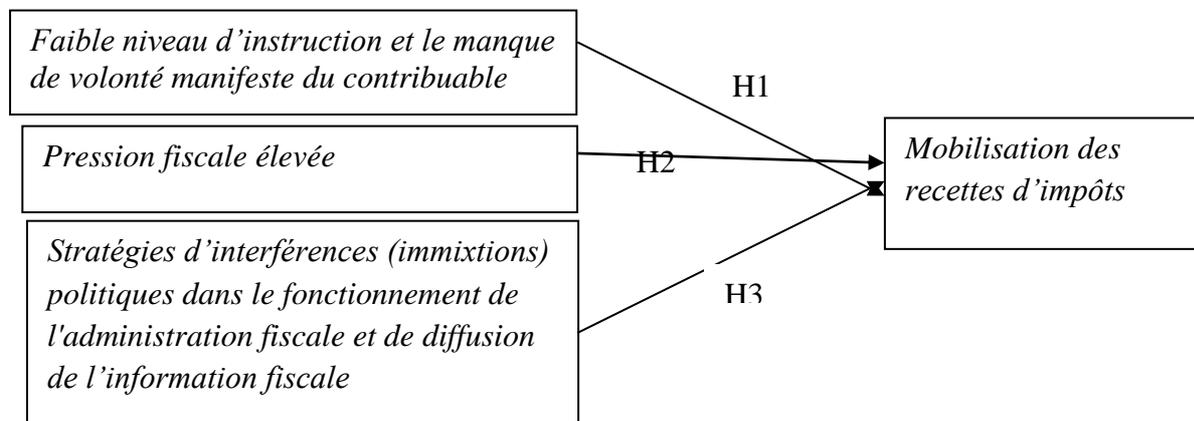
H1 : Le faible niveau d'instruction et le manque de volonté manifeste du contribuable influenceraient significativement le niveau de mobilisation des recettes d'impôts au Bénin ;

H2 : La pression fiscale élevée influencerait négativement sur le taux de mobilisation des recettes d'impôts au Bénin ;

H3 : les stratégies d'interférences (immixtions) politiques dans le fonctionnement de l'administration fiscale et de diffusion de l'information fiscale auraient un effet positif sur le niveau de mobilisation des recettes d'impôts au Bénin.

Ainsi, nous obtenons le modèle théorique de recherche (Figure 1) suivant :

Figure 1 : Modèle théorique de la recherche



Source : élaborée à partir de la littérature, 2023

Pour tester ce modèle, nous avons adopté une méthodologie de recherche présentée dans le deuxième axe de cette étude.

2. Cadrage méthodologique et terrain d'étude

2.1 Echantillon et collectes données

Le choix de notre population cible a été guidé par les structures en charge de la fiscalité et du répertoire des entreprises au Bénin publié à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

(CCIB) et à la Direction Générale des Impôts (DGI) du Bénin. Nous nous focalisons sur les dirigeants de ces entreprises qui sont les contribuables ciblés pour mesurer l'influence des cas d'incivisme sur la mobilisation des recettes d'impôts du Bénin. Basé sur des critères bien définis, le choix de l'échantillon est fondé sur la méthode raisonnée. En effet, il faut que le contribuable soit responsable d'une entreprise de l'un des départements du Littoral et de l'Atlantique enregistrée au Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) ou à la CCIB car certains dirigeants fuyant l'impôt ne veulent pas entendre parler de la DGI. La population mère est de 4332 entreprises enregistrées à la CCIB et qui sont concernées par la fiscalité béninoise. Rappelons que la réforme sur la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) a fait que certaines entreprises exerçant dans l'informalité sont contraintes à l'impôt. Lorsque la délimitation du périmètre de recherche est faite sur les deux départements, nous avons en même temps observé la réduction de la taille de la population mère à 1728 entreprises. Ainsi, nous avons retenu un échantillon de cent soixante (160) personnes représentant des entreprises enregistrées et mises en jour en 2022 sur cette population mère. L'échantillon est considéré comme représentatif de tous les contribuables (assujettis) béninois. La collecte de ces données nous permet de savoir le volume de mobilisation des recettes d'impôts en vue de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses formulées au départ. De l'autre côté, les questionnaires administrés ont permis de voir l'effet de l'incivisme fiscal sur la mobilisation des recettes fiscales, de savoir combien de fois les contribuables, les responsables, dirigeants ou chefs d'entreprises sont réticents aux prélèvements d'impôts ou à l'acquiescement d'impôts.

2.2 Opérationnalisations des variables

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons utilisé la logique hypothético-déductive qui consiste à formuler une ou plusieurs hypothèses et à les confronter à la réalité. Cette démarche est basée sur le raisonnement déductif. La déduction est un moyen de démonstration qui permet d'expliquer et de prédire à partir de la théorie (Charreire et Durieux, 2007). Cette démarche permet d'élaborer à partir de la littérature, des hypothèses, des modèles ou des théories, qui correspondent au sujet d'étude, et qui seront par la suite confrontés à un test afin d'accepter ou de réfuter les hypothèses, modèles ou théories. Cette démarche est celle adoptée dans l'étude quantitative. L'étude qualitative effectuée nous a permis non seulement d'identifier les items des variables complétés par ceux existants dans la littérature mais aussi de bien structurer notre questionnaire.

Premièrement, l'incivisme fiscal constitue une attitude condamnable qu'un citoyen puisse adopter. Reconnaissons que de louables efforts ont été consentis par le gouvernement à travers la DGI afin d'amener les citoyens à s'acquitter régulièrement de leurs obligations fiscales. Mais malheureusement, les contribuables béninois sont toujours nombreux à refuser de s'acquitter de leur devoir. Les dispositions fiscales, comme toute loi, doivent être portées à la connaissance des individus sur lesquels elles s'appliquent. C'est ainsi que nous avons considéré le niveau d'instruction et la volonté manifeste du contribuable dans notre contexte béninois. Alors, nous mesurons l'influence du faible niveau d'instruction et du manque de volonté manifeste du contribuable comme facteurs d'incivisme fiscal sur la mobilisation des recettes d'impôts au Bénin.

Deuxièmement, nous testons si la pression fiscale élevée influerait négativement sur le taux de mobilisation des recettes d'impôts au Bénin. Car, Minea et Villieu (2009) ont tenté de déterminer empiriquement la pression fiscale optimale maximisant le taux de la croissance économique tandis qu'Engen et Skinner (1992) ont montré qu'une augmentation de 2,5 points du taux d'imposition réduirait probablement les taux de croissance à long terme de 0,18 point. Ce qui est contraire à la démonstration de Leibfritz et al. (1997) pour qui, une augmentation de 10 points du taux d'imposition entraînerait une diminution de 0,5 point de pourcentage du taux de croissance. Plus récemment, les résultats obtenus par Folster et Henrekson (2001) ont montré que les dépenses publiques et les impôts affecteraient négativement le taux de croissance dans les pays riches.

2.3 Méthode de traitement et d'analyse des données

L'importance de la validité et de la fiabilité de la recherche se pose autant pour les recherches dites quantitatives que qualitatives. Sans le traitement et l'analyse de nos données sur les informations ayant trait à l'incivisme fiscal des contribuables, nous ne pourrions pas connaître réellement, les facteurs qui expliquent ce comportement des contribuables béninois. Dans une démarche de recherche de type mixte, qui recourt à des méthodes de collecte et d'analyse de données à la fois quantitative et qualitative (Tashakkori et Teddie, 2003), il convient de discuter de la validité et de la fiabilité de phases qualitatives et quantitatives de la recherche, sans méthode spécifique aux recherches mixtes (Creswell et Clark, 2017). La méthode d'analyse utilisée est essentiellement quantitative. Les techniques d'analyse telles que la modération par équation structurelle, les tests de fiabilité et de validité ont été réalisés. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux et parfois de graphiques pour en faciliter l'interprétation.

3. Présentation des résultats et des discussions de l'étude

3.1 Analyse factorielle exploratoire de la variable « facteurs de l'incivisme (INCM) »

Il existe des critères qui président à la réalisation d'une analyse en composantes principales. Nous employons l'indice de KMO (Kaiser-Meyer-Olkin) concomitamment avec le test de Bartlett. Le tableau 1 donne les résultats de ces tests.

Tableau 1 : Test des conditions de factorisation

Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,801
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-deux approx.	220,506
	Ddl	28
	Signification	,000

Source : Résultats de nos enquêtes, 2023

L'indice de KMO est largement au-dessus du seuil de 0,5 prouvant ainsi que les données sont factorisables. De même, le test de Bartlett est significatif au seuil de 1 %. Ce qui nous permet de rejeter l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les énoncés des 8 items constitutifs de la variable facteurs de l'incivisme (Tableau 2).

A la lecture du tableau 2, toutes les communalités, qui mesurent la part de variance de chaque item restitué par l'ensemble des facteurs retenus, sont bien représentées et toutes les sont valeurs sont supérieures à 0,45 (Roussel 2005),

L'examen de la variance expliquée totale montre l'existence d'une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. La variance totale expliquée de la seule composante affiche un score de 66,563%.

Tableau 2 : Communalités du construit l'incivisme

Qualités de représentation		
	Initiales	Extraction
La psychologie du contribuable	1,000	,842
Etat de la pauvreté du contribuable	1,000	,848

Le niveau d'instruction	1,000	,503
Les difficultés d'assimilation des textes fiscaux	1,000	,702
La sensibilisation sur les finalités du prélèvement fiscal	1,000	,528
Diffusion des informations fiscales	1,000	,819
Simplification des textes fiscaux	1,000	,652
Vulgarisation des textes fiscaux	1,000	,831
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.		

Source : résultats de nos enquêtes, 2023

La matrice des composantes affiche des coefficients structurels supérieurs à 0,65 (Tableau 3) qui est le seuil recommandé par (Hair et al, 2006) donc tous les 8 items pour mesurer les facteurs explicatifs sont retenus.

Tableau 3 : Matrice des composantes

	Composante		
	STR_INF	FAI_INT	PRE_FISC
La psychologie du contribuable		,913	
Etat de la pauvreté du contribuable		,908	
Le niveau d'instruction			,765
Les difficultés d'assimilation des textes fiscaux			,819
La sensibilisation sur les finalités du prélèvement fiscal			,877
Diffusion des informations fiscales	,871		
Simplification des textes fiscaux	,687		
Vulgarisation des textes fiscaux	,902		
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.			
Méthode de rotation : Varimax avec normalisation Kaiser.			
a. Convergence de la rotation dans 4 itérations.			

Source : résultats de nos recherches, 2023

3.2. Analyse factorielle exploratoire de la variable « mobilisation des recettes fiscale »

Il existe des critères qui président à la réalisation d'une analyse en composantes principales. Nous employons l'indice de KMO (Kaiser-Meyer-Olkin) concomitamment avec le test de Bartlett. Le tableau 4 donne les résultats de ces tests.

L'indice de KMO est largement au-dessus du seuil de 0,5 prouvant ainsi que les données sont factorisables (Tableau 4). De même, le test de Bartlett est significatif au seuil de 1 %. Ce qui nous permet de rejeter l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les énoncés des 6 items constitutifs de la variable mobilisation des recettes fiscales.

Tableau 4 : Test des conditions de factorisation

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,778
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-deux approx.	2981,945
	Ddl	15
	Signification	,000

Source : résultats de nos recherches, 2023

A la lecture du tableau 5, toutes les communalités, qui mesurent la part de variance de chaque item restitué par l'ensemble des facteurs retenus, sont bien représentées et toutes valeurs sont supérieures à 0,45 (Roussel 2005).

Tableau 5 : communalités du construit RCT_FISC

Qualités de représentation		
	Initiales	Extraction
Les influences politiques	1,000	,620
Les interférences politiques dans le fonctionnement de l'administration fiscale	1,000	,763
Diffusion de l'information fiscale (communication et sensibilisation)	1,000	,599
L'opacité dans la gestion des finances publiques	1,000	,642
Le manque de visibilité des investissements publics	1,000	,509
La démagogie des acteurs politiques	1,000	,521
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.		

Source : résultats de nos enquêtes, 2023

L'examen de la variance expliquée totale montre l'existence d'une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. La variance totale expliquée de la seule composante affiche un score de 62,571% (Tableau 6).

Tableau 6 : variance totale expliquée

Variance totale expliquée						
Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements		
	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	3,154	62,571	62,571	3,154	62,571	62,571
2	,895	10,912	72,482			
3	,705	9,745	81,227			
4	,579	7,657	88,885			
5	,406	6,761	95,646			
6	,261	4,354	100,000			
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.						

Source : résultats de nos enquêtes, 2023

La matrice des composantes affiche des coefficients structurels supérieurs à 0,65 (seuil recommandé par (Hair et al, 2006) donc tous les 6 items sont retenus pour mesurer les facteurs explicatifs (Tableau 7).

Tableau 7 : matrice des composantes

	Composante
	1
Les influences politiques	,787
Les interférences politiques dans le fonctionnement de l'administration fiscale	,874
Diffusion de l'information fiscale (communication et sensibilisation)	,707
L'opacité dans la gestion des finances publiques	,665
Le manque de visibilité des investissements publics	,714
La démagogie des acteurs politiques	,766

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.
a. 1 composantes extraites.

Source : résultats de nos recherches 2023

3.3 Validation du modèle de mesure et discussions des résultats

Cette section est consacrée à la validation des échelles de mesure et aux tests d'hypothèses pour finir par les discussions et implications.

3.3.1 Fiabilité et validation du modèle de mesure

Les quatre variables du modèle de mesure présentent respectivement des indicateurs de fiabilité et de validité convergente satisfaisants. La validité discriminante est également établie selon le critère de Henseler et al. (2015).

Les résultats issus de l'analyse de fiabilité montrent que les trois variables pression fiscale (PRE_FISC) ; les conditions du contrat de travail (CONT) et l'atteinte des objectifs (ATTOB) ont respectivement leur alpha de Cronbach, leur fiabilité composite supérieure à 0,7 (recommandation de Hair et al. (2019) donc les échelles de mesure de chaque variable présentent une bonne fiabilité (Tableau 8).

Tableau 8 : Etude de la fiabilité des variables de l'échelle de mesure

	Alpha de Cronbach	rho_A	Fiabilité composite
FAI_INT	0,827	0,829	0,845
INCM	0,705	0,765	0,743
PRE_FISC	0,807	0,862	0,884
STR_INF	0,752	0,749	0,786

Source : résultats de nos recherches, 2023

Le Tableau 9 montre que la validité convergente de chacune des variables a une valeur supérieure à 0,5 (Roussel, 2005).

Tableau 9 : Etude de la validité convergente des échelles de mesure

	FAI_INT	INCM	PRE_FISC	STR_INF
Average Variance Extracted (AVE)	0,508	0,784	0,717	0,556

Source : résultats de nos recherches, 2023

Le Tableau 10 montre que pour évaluer la validité discriminante de notre modèle nous avons fait le test de HTMT recommandé par Henseler et al, (2015). Ainsi la validité discriminante d'un modèle de mesure est donc établie si le HTMT ne dépasse pas un seuil de 0.9 (Franke et Sarstedt, 2019). D'autres recherches méthodologiques ont suggéré d'autres valeurs plus petites (exemple 0.85) comme seuil pour le HTMT (Henseler, 2018).

Les résultats du tableau 10 montrent que tous les coefficients ont une valeur inférieure à 0,9. Donc la validité discriminante des 3 variables est vérifiée.

Tableau 10 : test de HTMT (validité discriminante)

	FAI_INT	INCM	PRE_FISC	STR_INF
FAI_INT				
INCM	0,419			
PRE_FISC	0,717	0,739		
STR_INF	0,589	0,410	0,241	

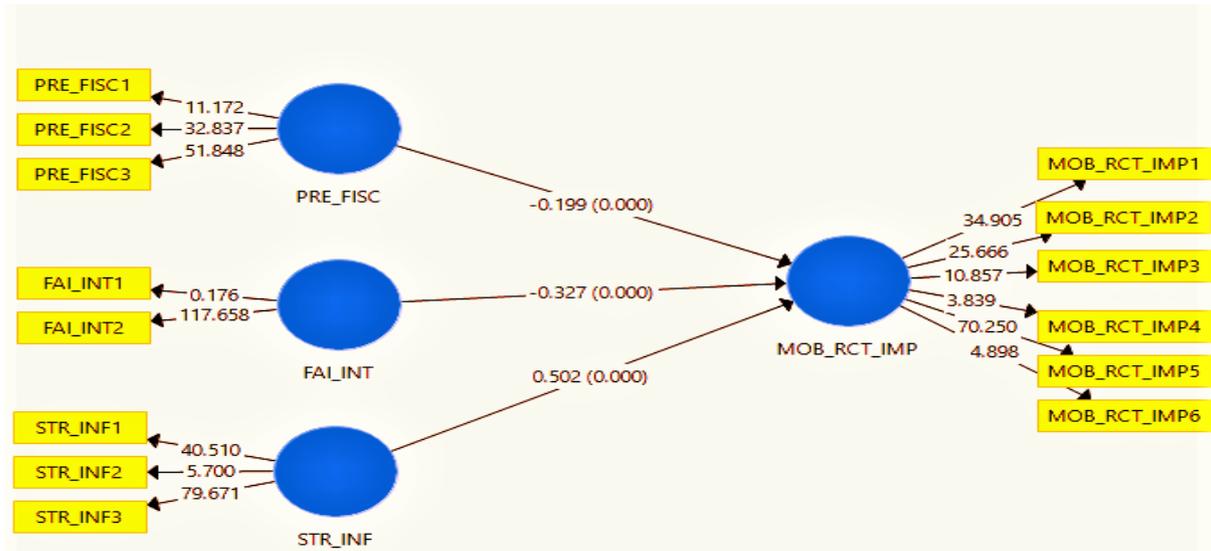
Source : résultats de nos recherches, 2023

3.3.2 Test des d'hypothèses (estimation du modèle structurel)

Le test des hypothèses passe par l'estimation d'un modèle structurel reproduisant les relations supposées entre les construits latents. La validation des hypothèses dépend de l'importance et de la significativité des relations structurelles obtenues. Dans le cadre de la méthode PLS, la qualité du modèle global peut être estimée en observant les coefficients de détermination (R^2), qui rendent compte de la variance expliquée des variables endogènes, et en s'assurant de la validité et de l'ampleur des coefficients structurels, qui évaluent l'importance des effets. Falk & Miller (1992) suggèrent qu'un « bon modèle » obtenu par régression PLS doit présenter des coefficients de détermination supérieurs à 0,1. Pour les coefficients structurels, Chinn (1998) considère que « les coefficients structurels standardisés devraient être au minimum égal à 0,20 et, idéalement supérieurs à 0,3 pour pouvoir être considérés comme significatifs ».

Les coefficients de détermination $R^2 = 0,372$, ce qui montre que les variables indépendantes « faible niveau d'instruction, la pression fiscale et les stratégies d'inférence » expliquent respectivement 37%, de la variance dans la variable dépendante « mobilisation des recettes » de plus ses coefficients sont supérieurs à 0,1 ce qui indique que notre modèle est bonne qualité (Figure 1).

Figure 2 : modèle causal de l'effet des facteurs de l'incivisme sur la mobilisation les recettes fiscales



Source : résultats de nos recherches, 2023

Le tableau 11 montre que :

- ▶ le faible niveau d’instruction défavorise significativement ($\beta = - 0,327$; $p < 0,001$) la mobilisation des recettes d’impôts. Donc, plus les contribuables ont un niveau d’instruction faible, les recettes d’impôts peinent à être mobilisées. Ainsi l’hypothèse H1 selon laquelle le niveau faible d’instruction affecterait négativement et significativement la mobilisation des recettes d’impôts est confirmée.
- ▶ la pression fiscale défavorise significativement ($\beta = - 0,199$; $p < 0,001$) la mobilisation des recettes d’impôts. Donc plus la pression fiscale est forte, plus les recettes d’impôts peinent à être mobilisées. Ainsi l’hypothèse H2 selon laquelle la pression fiscale affecterait négativement et significativement la mobilisation des recettes d’impôts est confirmée.
- ▶ les stratégies d’inférence favorisent significativement ($\beta = - 0,327$; $p < 0,001$) la mobilisation des recettes d’impôts. Donc plus les stratégies d’inférence augmentent, plus les recettes d’impôts sont mobilisées. Ainsi l’hypothèse H3 selon laquelle les stratégies d’inférence influenceraient positivement et significativement la mobilisation des recettes d’impôts est confirmée.

Tableau 11 : validation des hypothèses

	Échantillon initial (O)	Écart-type (STDEV)	Valeur t (O/STDEV)	valeurs-p
FAI_INT -> MOB_RCT_IMP	-0,327	0,026	12,654	0,000

PRE_FISC -> MOB_RCT_IMP	-0,199	0,018	11,375	0,000
STR_INF -> MOB_RCT_IMP	0,502	0,020	24,642	0,000

Source : résultats de nos recherches, 2023

3.3 Discussion des résultats

En confrontant nos résultats et les recherches antérieures recensées dans la littérature, nous pouvons effectuer différents constats. Le taux de pression fiscale au Bénin est de 14%. Ce taux est inférieur à la norme communautaire de la BCEAO (20%) et inférieur à l'estimation du modèle de Scully ; nous pouvons donc dire que l'administration fiscale béninoise doit faire un effort en matière de mobilisation des recettes d'impôts. Elle doit réfléchir à ce que la base imposable corresponde au panier de la ménagère. Une limite commune pour certaines études empiriques est qu'elles sont basées sur une spécification linéaire où l'effet des taxes est supposé être constant dans le temps. Comme nous l'avons illustré ci-dessus, la relation entre les taxes et le taux de croissance pourrait être non linéaire. Dans le même contexte, certains auteurs comme Schoeman et Heerden (2009) ont confirmé la présence d'une relation négative entre la pression fiscale et la croissance économique. Il s'agit d'une étude appliquée pour le cas de l'Afrique du Sud. L'objectif de l'étude de Schoeman et Heerden (2009) est de déterminer la pression fiscale optimale pour cette économie. Pour y aboutir, les auteurs eux aussi se sont basés sur le modèle de Scully fondé sur l'hypothèse du budget équilibré et se sont servis de la méthode de cointégration pour estimer leur modèle. Ce qui réconforte notre démarche de recherche. En terme clair, cette démarche méthodologique focalisée sur le modèle Scully correspond à ce que nous avons fait dans le contexte béninois.

Les résultats de cette analyse montrent que la pression fiscale optimale ne doit pas dépasser le seuil de 21,94% et illustrent par conséquent la faiblesse de ce ratio par rapport aux chiffres réels de ce pays. Les résultats des travaux de Schoeman et Heerden (2009) sont similaires à ceux obtenus dans le contexte béninois où le seuil de la pression fiscale est de 14% inférieur à 21,94%. Les études de ces deux économistes indiquent que la pression fiscale actuelle pour l'Afrique du Sud pourrait se situer sur la partie décroissante de la courbe de Laffer, ce qui démontre que la pression fiscale a un impact négatif sur la croissance économique. En somme, l'Afrique du Sud souffre d'une répartition inégale des richesses et de la pauvreté. D'une autre manière, le gouvernement doit augmenter ses dépenses dans les secteurs productifs tels que les infrastructures, la santé, l'éducation, l'emploi car les pouvoirs publics de ce pays, bien au

contraire orientent leurs dépenses loin des secteurs créateurs de la valeur ajoutée ce qui laisse leurs efforts devenir improductifs. Les résultats obtenus en Afrique du Sud certifient ceux trouvés au Bénin où la population béninoise se pose la question sur la redistribution de l'impôt. Ce manque de vulgarisation ou de communication voire même l'absence d'actions publiques freine le paiement des impôts. Ce qui encourage l'incivisme fiscal au Bénin.

Conclusion

Ce travail de recherche analyse l'effet de l'incivisme fiscal des contribuables sur la mobilisation des recettes fiscales au Bénin. Dans le cadre d'une approche méthodologique quantitative, une enquête a été menée auprès d'un échantillon de 160 représentants d'entreprises qui étaient enregistrées et opérationnelles au cours de l'année 2022. Ces entreprises ont été sélectionnées de manière à assurer une représentation diversifiée de différents secteurs d'activité et de tailles d'entreprises. Une fois les données collectées, elles ont été soumises à une analyse rigoureuse par le biais de techniques statistiques avancées. La modération par équations structurelles (SEM) est utilisée pour explorer les relations entre les variables du modèle de recherche.

En parallèle, des tests de validité et de fiabilité sont effectués pour garantir la qualité et la robustesse des données. Ces tests permettent de vérifier la précision des mesures utilisées dans l'enquête et la cohérence des résultats obtenus. Ils contribuent ainsi à renforcer la crédibilité et la validité des conclusions tirées de l'analyse des données.

Des résultats de l'étude explicative, il ressort que le faible niveau d'instruction détermine fortement et significativement ($\beta = 0,660$; $p < 0,001$) l'incivisme fiscale. La pression fiscale détermine fortement et significativement ($\beta = 0,794$; $p < 0,001$) l'incivisme fiscale. Les stratégies d'inférence déterminent fortement et significativement ($\beta = 0,628$; $p < 0,001$) l'incivisme fiscale. Ces résultats éclairent notre compréhension des déterminants de l'incivisme fiscal et fournissent une base solide pour de futures recherches.

Les implications de cette étude résident dans sa contribution à la compréhension théorique, managériale et scientifique de l'incivisme fiscal au Bénin.

Sur le plan théorique, elle enrichit la littérature en identifiant le rôle déterminant du faible niveau d'instruction, de la pression fiscale et des stratégies d'inférence dans ce phénomène. Sur le plan managérial et scientifique, cette étude offre des indications précieuses aux décideurs politiques et aux autorités fiscales pour concevoir des politiques et des stratégies efficaces visant à lutter contre l'incivisme fiscal et à améliorer la mobilisation des recettes fiscales.

Cependant malgré ces apports, l'étude présente certaines limites, notamment en termes de généralisabilité des résultats, de risques de biais dans les réponses des participants et de nécessité d'une analyse plus approfondie des mécanismes sous-jacents.

Bibliographie

1. Ajair, Z. (2020) « Le système fiscal marocain et le nouveau modèle de développement : analyse et propositions », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 4 » pp : 148 – 167.
2. Bikienga, K. (2009). Impact des politiques fiscales sur les recettes fiscales et la croissance économique en Côte d'Ivoire. *DESS-Hautes Etudes en Gestion de la Politique Economique*, 5.
3. Blancheton B. (2020). Le financement des dépenses publiques », dans *Sciences économiques* sous la direction de BLANCHETON Bertrand. Paris, Dunod, « Maxi Fiches », p. 234-235
4. Chambas G. (ed.) (2005), Afrique au Sud du Sahara. Mobiliser des ressources fiscales pour le développement. Economica, Paris.
5. Charreire Petit, S., & Durieux, F. (2007). Explorer et tester: les deux voies de la recherche, Méthodes de recherche en management, R. A. Thietard et coll.
6. Chinn, M. D. (1998). *Long-run determinants of East Asian real exchange rates* (No. 98). Research Department, Federal Reserve Bank of San Francisco.
7. Creswell, J. W., & Creswell, J. D. (2017). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. Sage publications.
8. Engen, E. M., & Skinner, J. S. (1992). Fiscal policy and economic growth.
9. Engen, E., & Skinner, J. (1996). Taxation and economic growth. *National tax journal*, 49(4), 617-642.
10. Falk, R. F., & Miller, N. B. (1992). *A primer for soft modeling*. University of Akron Press.
11. Folster, S., & Henrekson, M. (2001). Growth effects of government expenditure and taxation in rich countries. *European economic review*, 45(8), 1501-1520.
12. Franke, G., & Sarstedt, M. (2019). Heuristics versus statistics in discriminant validity testing: a comparison of four procedures. *Internet research*, 29(3), 430-447.
13. Gwartney, J. D., & Lawson, R. A. (2006). The impact of tax policy on economic growth, income distribution, and allocation of taxes. *Social Philosophy and Policy*, 23(2), 28-52.
14. Hair, J. F., Risher, J. J., Sarstedt, M., & Ringle, C. M. (2019). When to use and how to report

- the results of PLS-SEM. *European Business Review*, 31(1), 2–24.
15. Hair, J., Black, W., Babin, B., Anderson, R. et Tatham, R. 2006. *Multivariate Data Analysis*. 6111, *Pearson Prentice Hall, Upper Saddle River, New Jersey*.
 16. Heller, Peter S, 1975. "A Model of Public Fiscal Behavior in Developing Countries: Aid, Investment, and Taxation," *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 65(3), pages 429-445, June.
 17. Henseler, J. (2018). Partial least squares path modeling: Quo vadis?. *Quality & Quantity*, 52(1), 1-8.
 18. Henseler, J., Ringle, C. M., & Sarstedt, M. (2015). A new criterion for assessing discriminant validity in variance-based structural equation modeling. *Journal of the academy of marketing science*, 43, 115-135.
 19. Hindriks, J., M. Keen et A. Muthoo (1999). "Corruption, extortion and evasion"; *Journal of Public Economics*, vol.74, n° 3, pp. 395-430.
 20. Laffer Arthur B, 1981. "Government Exactions and Revenue Deficiencies," *Cato Journal*, *Cato Journal*, Cato Institute, vol. 1(1), pages 1-21, Spring.
 21. Jacquot et Mispelon, (2016). *Revue doctrinale générale. Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 53, 83-98.
 22. Leibfritz, W., Thornton, J., & Bibbee, A. (1997). Taxation and economic performance.
 23. Minea, A., & Villieu, P. (2009). Investissement public et effets non linéaires des déficits budgétaires. *Recherches Économiques de Louvain/Louvain Economic Review*, 75(3), 281-311.
 24. Péclat M. (2015). Représentations de la déviance fiscale en France du consentement sous contrôle à la concertation citoyenne. *Science politique*. Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines,. Français
 25. Roussel, P. (2005). *Méthodes de développement d'échelles de questionnaires d'enquêtes* (No. halshs-00008920).
 26. Salhi, I., Bellaj, T., Le Gall, D., & Roy, A. (2016). Development of executive functioning in school-age Tunisian children. *Child Neuropsychology*, 22(8), 919-954.
 27. Salomon, M. L. (2011). *Keeping cattle in a changing rural landscape: communal rangeland management in Okhombe, KwaZulu-Natal, South Africa* (Doctoral dissertation).
 28. Say, J. B. (1844). *Cours complet d'économie politique pratique* ouvrage destiné à mettre

- sous les yeux... l'économie des sociétés. *Société typographique belge*.
29. Scully, G. W. (2006). Taxes and economic growth. *National Center for Policy Analysis*, 292.
 30. Schoeman N. and van Heerden Y. (2009), "Finding the optimal level of taxes in South Africa
 31. Sibiri D. (2023) «La Problématique de la digitalisation de la gestion foncière et domaniale au Burkina Faso», *Revue Internationale des Sciences de Gestion* « Volume 6 : Numéro 3 » pp : 699 - 727
 32. Smith, A. J. (1776). Research on Performance Architecture and Power Management. *University of California, Berkeley*, 94720.
 33. Tashakkori, A., & Teddie, C. (2003). Mixed methods research, alternative approaches and unresolved issues in conceptualization and design of mixed methods. *Handbook of mixed methods in social and behavioural research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
 34. Ury, D. (2017). La discrétion fiscale, une obligation déontologique majeure dans le contexte de la mise en place du prélèvement à la source. *Gestion & Finances Publiques*, 1, 82-89.
 35. Wehelmine A. A. (2018). Le système fiscal du Bénin et le sous-développement, *African Law Study Library - Librairie Africaine d'Etudes Juridiques* 5(2), p. 241-257
 36. Yonaba, S. (2012). Le recouvrement des recettes publiques dans les états africains : un état des lieux préoccupant. *Revue française d'administration publique*, 144, 1043-1051.